

Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS

Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

Mme Séverine RUCQUOY, Directrice générale.

Séance du 13 juin 2016

Absent: Christian MATAGNE

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique :

1. Par 13 voix pour et 1 abstention :

PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 mai 2016.

2. TUTELLE

Prend connaissance :

De la décision du 13.05.2016 de l'autorité de tutelle d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2015.

3. par 10 voix pour et 4 abstentions :

INTERCOMMUNALE INASEP

Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'AG ordinaire de l'Intercommunale INASEP en date du 29.06.2016.

4. à l'unanimité :

4.1. ZONE SE SECOURS DINAPHI

Vote la dotation à verser à la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2016 à la somme de 208.209,69 €.

4.2. asbl MOBILISUD

Décide d'adhérer pour un an à la charte de la Centrale de Mobilité de l'asbl MOBILISUD, établie à Dinant, et désigne M. Pierre LEDENT, Echevin, pour y représenter la commune à l'AG.

4.3. ARCHIVES HISTORIQUES COMMUNALES

Décide de conclure, à dater du 01.01.2017, une convention avec l'Etat belge – Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces, service de l'Etat à gestion séparée, afin de développer une gestion structurelle des archives communales et celles du CPAS, de prendre toutes les mesures pour garantir la pérennité de ces documents et de valoriser ce patrimoine communal sur le plan de la recherche et du service public scientifique.

4.4. CONTRAT DE RIVIERE LESSE

Décide de :

- S'engager avec d'autres partenaires dans le « protocole d'accord pour un programme d'actions du Contrat de rivière pour la Lesse » du 22.12.2016 au 22.12.2019 ;
- De confier au Collège communal le soin de choisir les actions à mener.
- De financer l'asbl à concurrence de 2.909,80€ par année.
- De désigner comme membre effectif à l'AG M. Hugues PETIT et comme membre suppléant Mme Fabienne ROBA.

4.5. EGLISE DE GENDRON

Approuve le cahier des charges « Travaux de réfection des peintures de l'église de Gendron » au montant estimé de 25.000€ TVAC (procédure négociée).

4.6. ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS A HOUYET

Approuve le principe de recourir à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition d'un ou de deux logements à Houyet.

À huis clos, procède à la nomination définitive » d'un maître spécial de psychomotricité à raison de 14 périodes/semaine et d'un maître spécial d'éducation physique à raison de 12 périodes/semaine.